

Relevé de décisions
Conseil de l'Inspé - Académie de la Martinique
Séance du mercredi 9 septembre 2026

Le mercredi 9 septembre 2026, à 14 heures 30, les membres élus et nommés du conseil de l'Inspé de l'académie de la Martinique, composante du pôle universitaire de la Martinique au sein de l'université des Antilles, se sont réunis, sur convocation de la présidente du conseil, madame Catherine Glondu.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Validation des procès-verbaux
 - 1.1. Conseil de l'Inspé du mercredi 3 juin 2026
 - 1.2. Conseil de l'Inspé du mercredi du 17 juin 2026
2. Affaires pédagogiques
 - 2.1. Validation des MCC – Modalités de Contrôle des Connaissances des maquettes du M2E
 - 2.2. Validation de la proposition de maquette de transition MEEF vers M2E pour l'année 2026
 - 2.3. Validation de l'organigramme de la formation
 - 2.4. Présentation de la rentrée universitaire 2026
3. Affaires institutionnelles
 - 3.1. Validation des organigrammes administratif et technique - hiérarchique et nominatif
4. Questions diverses

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres absents et représentés : 03

Nombre de membres absents non représentés : 07

Nombre de membres absents : 02

Invités : 04

Madame Cécile Laloux, Rectrice de l'académie de Martinique récemment nommée, assiste au premier conseil de l'année universitaire 2026-2027 ; afin de prendre en compte ses contraintes, et après accord des membres du Conseil, l'ordre du jour de la séance est modifié.

 Validation de l'organigramme de la formation

Chaque année, l'organigramme de la formation est présenté aux membres du Conseil pour validation.

Décision du conseil de l'institut plénier :

	Votants	16
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
➤ Vote : Validation de l'organigramme de la formation	Pour	16
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'organigramme 2026-2027 de la formation.		

 Affaires pédagogiques - Validation des MCC – Modalités de Contrôle des Connaissances 2026-2027

Chaque année, les maquettes de formation sont soumises aux membres du Conseil, pour validation, et dans le délai réglementaire d'un mois après la date de début des enseignements.

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote : Validation des Modalités de Contrôle des Connaissances des formations suivantes : - Master M2E - Professorat des Ecoles - Master M2E - Professorat du 2nd degré - Master M2E - Conseiller Principal d'Education - Diplôme Inter-Universitaire d'Enseignement et d'Education - DIU2E - Diplôme Universitaire d'Enseignement et d'Education de l'enfant d'âge préscolaire et scolaire DU2E1.	Votants	16
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	16
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, les Modalités de Contrôle des Connaissances 2026-2027 des formations de l'Inspé de la Martinique.		

Départ de Madame Karine Alexandre.

✚ Affaires pédagogiques - Validation de la proposition de maquette de transition MEEF vers M2E pour l'année 2026

La rentrée 2026 est marquée par une évolution majeure dans la formation des futurs professionnels de l'Éducation nationale. Le master M2E (Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation) succède progressivement au master MEEF et transforme le parcours de préparation aux métiers d'enseignant et de conseiller principal d'éducation (CPE).

Cette réforme nécessite l'élaboration de maquettes de transition.

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote : Validation de la proposition de maquettes de transition MEEF vers M2E pour l'année 2026-2027 - Master M2E - Professorat des Ecoles - Master M2E - Professorat du 2nd degré - Master M2E - Conseiller Principal d'Education	Votants	15
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	15
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, la proposition de maquettes de transition MEEF vers M2E pour l'année 2026-2027.		

✚ Validation du procès-verbal du Conseil de l'Inspé du mercredi 3 juin 2026

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote : Validation du procès-verbal du Conseil de l'Inspé du mercredi 3 juin 2026	Votants	13
	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	13
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, le procès-verbal du Conseil de l'Inspé du mercredi 3 juin 2026.		

Validation du procès-verbal du Conseil de l'Inspé du mercredi 17 juin 2026

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote : Procès-verbal du Conseil de l'Inspé du mercredi 17 juin 2026	Votants	13
	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	13
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, le procès-verbal du Conseil de l'Inspé du mercredi 17 juin 2026.		

Validation des organigrammes administratif et technique - hiérarchique et nominatif

Chaque année, les organigrammes administratif et technique - hiérarchique et nominatif sont soumises aux membres du Conseil, pour validation avant transmission aux instances.

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote : Validation des organigrammes administratif et technique - hiérarchique et nominatif	Votants	15
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	15
Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, les organigrammes administratif et technique - hiérarchique et nominatif 2026-2027.		

Fort-de-France, le 9 septembre 2026

René DORVILLE



Directeur de l'Inspé de Martinique.